

Big Data et IoT bousculent le droit des individus | Le Net Expert Informatique



Big Data et IoT
bousculent le
droit des
individus

Gaspard Koenig, philosophe, apporte un éclairage original sur les relations entre Big Data, objets connectés et individus. Les paradigmes sont bousculés et l'intellectuel milite pour la création d'un droit de propriété sur les données personnelles.

Les Assises de la Sécurité ont pris comme habitude « d'aérer » les esprits des RSSI et des partenaires avec des contributions de personnes non issues du sérail. Luc Ferry, Jean-Christophe Ruffin, Laurent Alexandre se sont pliés à l'exercice sur des sujets aussi variés que les propos sécuritaires, les mouvements de rébellion ou le hacking du cerveau. C'était au tour de Gaspard Koenig de se plier à l'exercice pour la 15ème édition des Assises. Normalien, philosophe et ancienne plume de Christine Lagarde, il avait choisi un thème elliptique : « l'utopie numérique est-elle dangereuse pour l'individu ? ».

Basculer de la déduction à la corrélation

Pour sa démonstration, l'utopie numérique se focalise sur le Big Data et l'Internet des objets, la partie individu se concentre sur la transparence ou la fin de la confidentialité. Pour lui, il s'agit tout d'abord d'une question épistémologique. « Le Big Data est la revanche de la sensibilité sur la généralité », explique-t-il en se basant sur la seconde méditation de Descartes et l'épisode du morceau de cire, qui pose comme postulat que l'appréhension d'un objet dans sa globalité est dictée par la raison. Or le Big Data remet en cause cette façon de penser en appliquant des singularités au morceau de cire. Cela signifie que les objets ne sont plus classés dans des catégories, mais selon plusieurs subtilités, finalités. « Le Big Data fait évoluer la science de la déduction à la corrélation. On est dans le quantitatif, dans la convergence de données », constate le philosophe. Et ce changement de paradigme a déjà des applications concrètes. Dans les assurances, les objets connectés vont « redéfinir l'individu » (façon de conduire, habitude de vie et de consommation) alors qu'il était catégorisé selon certaines données (âges, sexes, etc).

Bonheur collectif ou individuel ?

Pendant de cette course à « la connaissance universelle », il y a les problématiques de vie privée et de transparence des données individuelles. « Le Big Data a une finalité qui est de gagner du bien-être, des gains de productivité, de confort, etc. Il s'agit d'une vision utilitariste pensée par Jeremy Bentham pour qui le but de toute politique est d'aboutir au bonheur des gens », remarque Gaspard Koenig. Une analyse qui ne lui convient pas et qui a été critiquée par « John Stuart Mill qui substituait le bonheur général au bonheur individuel, c'est-à-dire le droit à la diversité à la faillibilité ». Mais dans ce cas-là, « pourra-t-on refuser le trajet dicté par une voiture autonome ou ne pas vouloir partager les informations d'un compteur intelligent sans impacter le bonheur général ? ». Des exemples triviaux, mais qui pose la question des missions de l'Etat, « apporter le bonheur collectif ou protéger les droits individuels ».

Un droit de propriété des données personnelles

La réponse apportée par le philosophe est de « donner un droit de propriété sur les données personnelles ». Aujourd'hui, on part du principe que dans le Big Data, nos données sont gratuites. « Elles sont en réalité pillées par les GAFAs avec l'aval des utilisateurs via les 'terms and conditions' qui comme dans le cas de Paypal sont plus longs que Hamlet », accuse Gaspard Koenig. Pour lui, il faut rentrer dans une logique patrimoniale des données personnelles. « Nous avons inventé le droit de propriété intellectuelle lors de la révolution industrielle. A l'heure du numérique, il faut créer un droit de propriété des données individuelles ». Une approche qui implique de reconfigurer le business model de l'Internet, « Google devrait rémunérer les gens pour obtenir leur données », conclut le philosophe un brin utopiste, mais qui sait...

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit et enfantin, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter scrupuleusement la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit d'abord commencer par un Audit de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.

Nos domaines de compétence :

- **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;
- **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
- **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.silicon.fr/assises-de-securite-2015-big-data-iot-bousculent-droit-individus-127948.html>
Par Jacques Cheminat